

Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence, de par ses diverses activités, est un acteur important dans la valorisation et la sensibilisation à la protection de la biodiversité locale, nationale ou mondiale à travers ses expositions et ses riches collections naturalistes. Ces importantes collections historiques s'enrichissent régulièrement par l'acquisition de nouvelles pièces à travers les dons divers ou la réalisation de nouvelles taxidermies ou montages ostéologiques. Ces nouvelles réalisations sont issues de spécimens conservés pour certains depuis plusieurs années voire dizaines d'années dans la chambre froide du Muséum.

L'origine de ces spécimens peut être variée. Il peut s'agir d'animaux victimes de collision sur les voies de circulation, sur une baie vitrée ou tués par des animaux de compagnie. Il peut également s'agir d'animaux prélevés par arrêté préfectoral (Aéroport Marseille-Provence en prévention du risque aviaire sur les pistes, etc...), d'animaux issus d'échouages sur les côtes des Bouches-du-Rhône, de parcs zoologiques ou d'élevage. Ces spécimens peuvent présenter à la fois un fort intérêt scientifique (répartition, données biologiques, etc.) et un intérêt muséographique afin de faire découvrir au public la richesse de la biodiversité locale.

C'est pourquoi le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence souhaite pouvoir obtenir une autorisation permanente de récolte, de stockage et de préparation scientifique de ces animaux, trouvés morts, pour être en conformité avec la loi notamment concernant les espèces protégées sur le plan national, par les articles du code de l'environnement.

L'objet de cette demande concerne tout groupe de vertébrés présents sur le territoire départemental et appartenant aux classes suivantes : Mammifères, Oiseaux, Reptiles (Testudines et Squamates), Amphibiens, Actinoptérygiens (poissons osseux) et Chondrichthyens (poissons cartilagineux).

Dans la pratique, un protocole strict du respect des règles sanitaires et de sécurité sera mis en place par l'équipe du Muséum. Lors de la découverte d'un corps, les coordonnées GPS précises du lieu de récolte ainsi que des photos de l'animal en place seront prises et consignées dans un registre. L'ensemble de ces données seront transmises chaque fin d'année auprès des services de la DDTM des Bouches-du-Rhône. Le spécimen sera ensuite collecté (l'agent sera muni d'un masque, de gants jetables, d'une blouse), placé dans un sachet grip ou un sac plastique, type sac poubelle solide, déposé dans une caisse rigide pour le transport jusqu'aux réserves du Muséum et stocké dans une chambre froide à -18°C.

Le devenir de ces animaux peut être de plusieurs natures. Les spécimens en très bon état de conservation pourront être :

- soit naturalisés par un professionnel de la taxidermie et ainsi intégrer les collections du Muséum d'Histoire Naturelle à des fins muséographiques et/ou pédagogiques. Des prélèvements biologiques pourront être effectués avant la naturalisation suivant un protocole détaillé en dessous. Le Muséum d'Aix-en-Provence n'a pas de taxidermiste attiré en interne ou en externe, et fait appel des prestataires régionaux en fonction de ses besoins. Chaque campagne de taxidermie fera l'objet d'une demande spécifique auprès de la DDTM13 quand celle-ci concerne des espèces protégées.

- soit préparés « en peau ». Cette technique de préparation scientifique du spécimen consiste au déchargement de l'animal tout en préservant l'intégrité de la peau. Une fois nettoyée et séchée, la peau est rembourrée avec du coton ou toute matière neutre afin de conserver le volume de l'animal. Au cours de cette préparation toutes les données biométriques du spécimen sont mesurées (taille des ailes, du bec, des pattes, masse, contenu stomacal, parasites, etc, ...) et des données biologiques sont prélevées. Il s'agit d'échantillonner certains tissus (muscle, cœur, foie, ect,...) qui seront conservés dans des flacons contenant de l'éthanol puis placés en chambre froide. Ces prélèvements se feront en double exemplaire, dont l'un sera expédié au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris pour la recherche, et le second sera conservé au Muséum d'Aix-en-Provence pour archives. Cette préparation particulière des spécimens pourra être effectuée par l'un des membres de l'équipe du Muséum, M. VIALLE Nicolas, qui a suivi une formation à cette technique de préparation lors de journées de rencontres professionnelles nationales sur « l'optimisation et la

valorisation des collections ornithologiques et mammalogiques » organisées au Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges en 2018.

- soit moulés, dans le cas particuliers des reptiles, amphibiens et poissons (animaux à peau fine) par un professionnel, qui réalisera une copie en résine du spécimen. La particularité de cette technique réside dans le fait qu'avec la dépouille d'un seul animal, il peut-être possible d'obtenir deux objets: la copie en résine de l'animal d'un côté et son squelette de l'autre.

Concernant les moulages, le MHN d'Aix-en-Provence fait appel depuis de nombreuses années à la Société CAP-VERT, 11 rue du Commerce, ZA du Camp Ferrat, 83120 Sainte-Maxime, gérée par M. et Mme LESTAVEL Christophe (<https://www.capvert83.com>). Cette société initialement orientée dans les trophées de pêche, a étoffé son activité et nouée de nombreux partenariats avec des institutions muséales dont le MHN d'Aix-en-Provence pour lequel elle a réalisé de nombreuses répliques en résines de poissons et de reptiles d'une extrême précision.

→ Les spécimens trop abîmés pour être naturalisés (dégâts importants lors de la collision, décomposition avancée) pourront être :

- sujet à des prélèvements de données biologiques et biométriques en fonction de l'état de la dépouille et toujours selon le protocole détaillé plus haut.

- préparer en ostéologie, c'est à dire uniquement conservés à l'état de squelette. En fonction du spécimen il pourra être préparé soit par un membre de l'équipe du Muséum, M. VIALLE Nicolas, qui a déjà préparé et monter certains de nos spécimens et qui a suivi un formation de l'OCIM en octobre 2019 intitulée « Monter et exposer les pièces osteologiques » soit par un prestataire extérieure la société Kraniata, 11 rue Dr Jamot, 23250 Sardent (<https://www.kraniata.com>). Créée par Mlle AUCLAIR Camille et M. ESNAULT Sébastien en 2016, la société Kraniata a su séduire nombre de muséums en France ainsi qu'en Europe par leur sérieux et la précision et la qualité de leur travail. Le Muséum d'Aix-en-Provence possède plusieurs spécimens préparés par leurs soins, qui font parties des plus belles pièces des collections.

L'ensemble des pièces ainsi préparées rejoindra les collections du Muséum d'Histoire Naturelle à des fins scientifiques et muséographiques.